



# La renouée du Japon

## Un envahisseur tenace!

La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est une espèce envahissante originaire d'Asie. Elle est considérée comme l'une des pires plantes envahissantes de la planète.

Établie au Québec depuis plusieurs dizaines d'années, elle transforme les paysages, menace la biodiversité locale et occasionne des dépenses importantes pour son contrôle.

### Comment la reconnaître

#### Tige

- Ressemble à du bambou
- De 1 à 4 m de hauteur
- Verte tachetée de rouge
- Creuse
- Jusqu'à 4 cm de diamètre à sa base
- Robuste



▲ Tige © Comité ZIP des Seigneuries  
► Fleurs © Maja Dumat - CC BY 2.0

#### Fleurs

- Grappes de fleurs blanches qui apparaissent en août et en septembre



#### Feuilles

- Alternes
- À marge non dentée
- De 10 à 23 cm de longueur



Ne pas confondre la renouée du Japon avec la renouée géante et la renouée de Bohême.

#### Racines et rhizomes

- De couleur orangée
- Réserve d'énergie de la plante
- Jusqu'à 2 m de profondeur, parfois plus, et jusqu'à 20 m en périphérie
- Peuvent survivre dans le sol jusqu'à 10 ans



▲ Feuilles © Michael Gasperi - CC BY-SA 3.0  
► Racines © Denys Lortie

La renouée du Japon ne représente aucun risque pour la santé humaine.

### Problématiques

Grâce à sa croissance hâtive et rapide ainsi qu'à la libération par ses racines de composés qui nuisent au développement des autres végétaux, la renouée du Japon s'implante et domine de vastes étendues. Par conséquent, elle **réduit la biodiversité** végétale et animale locale.

En plus de produire des graines fertiles, elle arrive à se multiplier à partir d'un fragment de rhizome ou de tige. De cette façon, elle peut facilement être disséminée sur de grandes distances. Ses jeunes tiges sont capables de pousser dans des fissures de la chaussée ou du béton et de **causer ainsi des dommages** aux infrastructures.

### Prévenir la prolifération

- Identifier et localiser les plants.
- **Signaler** la présence de la renouée du Japon à la municipalité.
- **Agir dans les plus brefs délais** pour éviter sa propagation.
- Ramasser tous les résidus de la plante, les mettre dans des sacs noirs en vue de la collecte des déchets. **NE PAS LA COMPOSTER** ni la disperser dans l'eau.

### Projet de contrôle

À l'été 2017, quatre sites riverains de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont été choisis pour que nous mettions en pratique des **méthodes de contrôle** de la renouée du Japon.

Au parc Clémentine-De La Rousselière, nous avons utilisé l'excavation manuelle suivie du bâchage selon les étapes suivantes :

- 1 Coupe des tiges aériennes
- 2 Excavation du système racinaire à l'aide de pelles et d'outils de jardin
- 3 Installation d'une géomembrane pour un minimum de huit ans
- 4 Plantation au pourtour d'espèces indigènes afin de créer une barrière végétale
- 5 Retrait des repousses de renouée aux deux semaines entre mai et octobre

Il existe d'autres méthodes pour contrôler la renouée du Japon. Pour en savoir plus, visiter la page internet du Comité ZIP Jacques-Cartier.



▲ Colonie initiale © Comité ZIP Jacques-Cartier



▲ Après la coupe © Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes



▲ Géomembrane installée © Comité ZIP des Seigneuries



▲ Coupe © Comité ZIP Jacques-Cartier

- **Bien nettoyer** les instruments de travail avant et après leur utilisation pour éviter la dissémination de la plante. Vérifier attentivement qu'il ne reste pas de résidus sous les chaussures, les gants de travail ou les pneus de voiture, le cas échéant.
- La vente, l'achat, la distribution et l'échange de plants de renouée du Japon sont à proscrire.

### Espèces indigènes

Il est possible de prévenir l'établissement de la renouée du Japon en plantant des **espèces indigènes**, en particulier des arbustes capables de créer un milieu ombragé, défavorable à sa croissance, comme :

- Aulne rugueux (*Alnus incana subsp. rugosa*)
- Cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*)
- Sureau du Canada (*Sambucus canadensis*)
- Sumac vinaigrier (*Rhus typhina*)
- Saule de l'intérieur (*Salix interior*)



▲ Cornouiller stolonifère © Superior National Forest  
▼ Saule de l'intérieur © Pépinière Boucher  
► Sumac vinaigrier © Herman, D.E. USDA



**Comité ZIP Jacques-Cartier**  
14115, rue Prince-Arthur Est, Bureau 427  
Montréal, QC, H1A 1A8  
514-527-9262  
info@comitezijacquescartier.org  
www.comitezijacquescartier.org